



## CONSULTATIONS et ACTES en SECTEUR PRIVE

**Dr Matthieu ROBERT**

*Conventionné appliquant les tarifs à honoraires libres*

### Consultations :

#### Le jeudi après-midi

Consultations	Tarif pratiqué par le praticien	Tarif sécurité sociale	Remboursement assurance maladie
CS	80 - 150 €	23,00 €	16,10 €
APC	120 - 200 €	50,00 €	35,00 €

### Actes ou prestations les plus couramment pratiqués :

Actes	Tarif pratiqué par le praticien	Tarif sécurité sociale	Remboursement assurance maladie
BZQK001	80-120 €	47,88 €	33,51 €
BJMA005	600-1200 €	155,89 €	109,12 €
BJMA003, BJDA001, BJMA006, BJMA007	600-1200 €	218,59 €	153,01 €

**Un devis estimatif des honoraires de chirurgie vous sera remis en cas d'intervention.**

Votre médecin détermine librement ses honoraires (secteur 2).

Ils peuvent donc être supérieurs au tarif du remboursement par l'assurance maladie.

Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'assurance maladie.

Membre d'une association agréée acceptant le règlement des honoraires par chèque

Le règlement de l'activité réalisée en secteur privé s'effectue directement au praticien. Vous n'avez pas à passer en caisse après votre consultation.